

Paris, le 10 avril 2009

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Masters « métiers de l'enseignement » : l'AERES
n'évalue pas la campagne actuelle.

Le Conseil de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur réuni le 9 avril 2009 constate que :

- les dossiers déposés par les établissements ont été constitués en fonction du « cahier des charges » présenté dans la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche¹ du 17 octobre 2008 et n'ont pu prendre en compte l'incidence sur ce « cahier des charges » des décisions prises par les ministres dans le cadre des négociations récentes avec la CPU² et la CD IUFM³, d'une part, et avec les syndicats, d'autre part ;
- seuls 9 universités, 2 Ecoles Normales Supérieures et 8 établissements privés ont déposé des dossiers ;
- sur 35 académies, seules 3 (Reims, Polynésie et Nouvelle Calédonie) ont une proposition complète ;
- la faible proportion de dossiers remontés (moins de 10 % de l'offre potentielle) ne permet à l'Agence, ni une analyse par académie, ni une analyse nationale comparative par discipline.

En conséquence, l'AERES décide de ne pas évaluer les masters « métiers de l'enseignement » de la campagne actuelle.

Communiqué adopté par le Conseil à l'unanimité.

Installée le 21 mars 2007, l'AERES est une autorité administrative indépendante. Elle conduit l'évaluation des établissements, des unités de recherche et des formations et des diplômes de l'enseignement supérieur, dans une approche intégrée qui fait son originalité.

Site www.aeres-evaluation.fr

Contact presse : *Caroline CORDIER* - Tél. 01 55 55 61 63 - e-mail : caroline.cordier@aeres-evaluation.fr

¹ DGES : Direction générale de l'enseignement supérieur

² CPU : Conférence des présidents d'université

³ CD IUFM : Conférence des directeurs d'IUFM